

	<p>Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p>Arrêté n° AV2023-04 du 6 janvier 2023 de circulation pour empiètement sur la chaussée avenue de la Gare</p>
---	---	--

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ  
Vu le code de la route, et notamment l'article R 411-8,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la demande formulée par l'entreprise SOGEA RHONE-ALPES en date du 6 janvier 2023,  
Considérant que les travaux auront lieu les 11 et 12 janvier 2023,  
Considérant que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée.

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Dans le cadre des travaux de remplacement d'un tampon fonte sur réseau EU défectueux pour le compte de Loire Forez Agglomération, un empiètement sur chaussée sera effectué sur l'Avenue de la Gare les 11 et 12 janvier 2023.

**ARTICLE 2:** Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- Limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- Interdiction de dépasser ;
- Interdiction de stationner.

**ARTICLE 3 :** La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Fait à USSON EN FOREZ le 6 janvier 2023

Le Maire,  
Hervé BEAL

